

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-30

## AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS  
COMMUNAUX
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX  
HANDICAPES
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE : 1) BRASSAC, CAUMONT, CAZES-MONDENARD,  
COMBEROUGER, FENEYROLS, LAFITTE, LAMOTHE-CUMONT,  
MAUMUSSON, NEGREPELISSE, REALVILLE,  
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL, SAINTE-JULIETTE et VALENCE D'AGEN

### I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux Communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

### II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

- 1) GROSSES REPARATIONS : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €HT**, et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

**2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

**3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

#### **4) CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

## **II - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

### **1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**

**\* NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) BRASSAC</b> Réfection des toitures de la mairie	19 796	15 500	4 296	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêté à 4 296 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>2) CAUMONT</b> Travaux de rénovation du mur du cimetière et réparation de l'appentis attenant	35 257	15 500	19 757	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>3) COMBEROUGER</b> Réparation de la toiture de l'église	24 649	15 500	9 149	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 149 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>4) FENEYROLS</b> Travaux de réfection du clocher de l'église SAINT-JEAN	10 605	10 605	-	45 %	<u>4 772 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 4 mai 2006					
<b>5) LAFITTE</b> Travaux de restauration de l'église communale (couverture – charpente – zinguerie)	30 021	15 500	14 521	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 14 521 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>6) LAMOTHE-CUMONT</b> Remplacement des fenêtres d'un logement social	7 564	7 564	-	54 %	<u>4 084 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15.05.06.					
<b>7) NEGREPELISSE</b> Aménagement d'un bâtiment communal en wc publics	24 977	15 500	9 477	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 477 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					

**\* NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE  
(SUITE)**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>8) REALVILLE</b> Travaux de consolidation de l'église	25 000	15 500	9 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>9) SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL</b> Réfection des toitures de la Poste	22 875	15 500	7 375	12 %	<u>1 860 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 12.04.06. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 7 375 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					

**\* 2EME TRANCHES**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
<b>10) CAZES-MONDENARD</b> Travaux d'éclairage et de chauffage à l'église	32 138	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.07.04 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>11) MAUMUSSON</b> Mise aux normes et restructuration de la salle communale existante	31 762	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.07.04 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

**NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES  
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS  
GARONNE QUERCY GASCOGNE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>12) SAINTE JULIETTE</b> Travaux de restauration d'un bâti- ment communal	154 600	31 000	-	54 %	<u>16 740 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.					
<b>13) VALENCE D'AGEN</b> Réhabilitation de l'église de CASTELS – 1ère phase	140 000	140 000	-	25 %	<u>35 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.					

**TOTAL..... 106 166 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204 1437 – sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	<b>600 000 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>106 166 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes....	<b>243 528 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	<b>349 694 €</b>
Disponible.....	<b>250 306 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juin 2006**

CP 06/06-30

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA  
REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS  
COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX  
HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE : 1) BRASSAC, CAUMONT, CAZES-MONDENARD,  
COMBEROUGER, FENEYROLS, LAFITTE, LAMOTHE-CUMONT,  
MAUMUSSON, NEGREPELISSE, REALVILLE,  
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL, SAINTE-JULIETTE et VALENCE D'AGEN

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de  
106 166 €:

# 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

\* *Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) BRASSAC</b> Réfection des toitures de la mairie	19 796	15 500	4 296	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 4 296 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>2) CAUMONT</b> Travaux de rénovation du mur du cimetière et réparation de l'appentis attenant	35 257	15 500	19 757	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>3) COMBEROUGER</b> Réparation de la toiture de l'église	24 649	15 500	9 149	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 149 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>4) FENEYROLS</b> Travaux de réfection du clocher de l'église SAINT-JEAN	10 605	10 605	-	45 %	<u>4 772 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 4 mai 2006					
<b>5) LAFITTE</b> Travaux de restauration de l'église communale (couverture – charpente – zinguerie)	30 021	15 500	14 521	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 14 521 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>6) LAMOTHE-CUMONT</b> Remplacement des fenêtres d'un logement social	7 564	7 564	-	54 %	<u>4 084 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15.05.06.					
<b>7) NEGREPELISSE</b> Aménagement d'un bâtiment communal en wc publics	24 977	15 500	9 477	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 477 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>8) REALVILLE</b> Travaux de consolidation de l'église	25 000	15 500	9 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
<b>9) SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL</b> Réfection des toitures de la Poste	22 875	15 500	7 375	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12.04.06. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 7 375 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					

\* 2ème tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
<b>10) CAZES-MONDENARD</b> Travaux d'éclairage et de chauffage à l'église	32 138	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.07.04 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>11) MAUMUSSON</b> Mise aux normes et restructuration de la salle communale existante	31 762	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.07.04 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

\* *Nouvelles demandes présentées dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>12) SAINTE JULIETTE</b> Travaux de restauration d'un bâtiment communal	154 600	31 000	-	54 %	<u>16 740 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.					
<b>13) VALENCE D'AGEN</b> Réhabilitation de l'église de CASTELS – 1ère phase	140 000	140 000	-	25 %	<u>35 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.					

**TOTAL..... 106 166 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,